

## LYCEES ESCLANGON - LES ISCLES



### LA SECTION EUROPÉENNE ITALIEN LYCÉE LES ISCLES / LYCÉE FELIX ESCLANGON

(Nouveauté : ouverture en classe de seconde en septembre 2017)

La Section Européenne Italien commune aux Lycées Les Iscles et Félix Esclangon propose un **cursus spécifique sur trois ans** pour préparer une mention européenne au bac :

- **1h de renforcement linguistique + 1h de DNL (discipline non linguistique** en histoire géographie/EMC) soit **2h en plus de l'horaire normal**. L'enseignement d'une partie du programme d'une discipline non linguistique est **dispensé en italien**. L'objectif étant d'utiliser une langue véhiculaire dans un apprentissage disciplinaire.

- **Projet ERASMUS + au lycée Les Iscles (2017 / 2020)** en partenariat avec le **Liceo Aristosseno de Tarente** (Région des Pouilles, Italie) « Agriculture, alimentation et cultures en Méditerranée » et **MuCEM / Musée de Salagon** (biodiversité, ethnobotanique...). **Activités culturelles et d'échanges visant à faire acquérir aux élèves une connaissance approfondie** de la civilisation des pays où est parlée la langue.

- **Programme TRANSALP au lycée Esclangon** : programme de mobilité individuelle de moyenne durée en partenariat avec le Piémont pour l'année scolaire s'adresse aux élèves de secondes justifiant d'un bon niveau en italien (l'échange a lieu au premier trimestre de la classe de Première).

L'objectif est de séjourner 4 semaines dans la famille d'un(e) correspondant(e), fréquenter son école, le (la) recevoir dans sa famille et son établissement, la **réciprocité d'accueil est obligatoire**.

Grâce à cet échange les élèves pourront faire des progrès durables en italien, développer leur autonomie et découvrir de l'intérieur un pays et une culture

- **Public** : tout élève motivé, intéressé par l'italien, curieux et ouvert sur le monde, ayant de préférence suivi une classe bilangue dès la 6<sup>ème</sup>.

- Cette option permet, à l'issue de 3 ans d'études en section européenne d'obtenir un **baccalauréat portant la mention européenne** et d'obtenir des points au bac comme toute option facultative. Cette mention sera un **atout pour accéder au monde professionnel comme à certaines grandes écoles**.

- **La mention section européenne**

Les élèves de Terminales ont **2 épreuves orales** à passer :

- en **italien** : les élèves doivent obtenir une note d'au moins 12/20 à l'épreuve orale de LVE.

- en **DNL (discipline non linguistique)**: les élèves de section européenne passent une 2<sup>ème</sup> épreuve orale spécifique (1<sup>ère</sup> partie : à partir d'un support, l'élève analyse et rend compte de ses connaissances du sujet en italien sur des questions portant sur des activités vues en cours ; 2<sup>ème</sup> partie : entretien en italien sur des travaux et activités étudiés en DNL). Pour valider la mention, les élèves doivent obtenir une note supérieure ou égale à 10/20 en DNL au baccalauréat.

En savoir plus : circulaire n°92-234 du 19 août 1992 et note de service n°2003-192 du 5 novembre 2003.